

Relations UE/Caraïbes: partenariat pour la croissance, la stabilité et le développement

2006/2123(INI) - 02/03/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mettre en place un nouveau partenariat pour la croissance, la stabilité et le développement des Caraïbes.

CONTENU : La présente communication concernant les Caraïbes (et couvrant les États ACP des Caraïbes conformément à l'Accord de Cotonou), est fondée sur les principes de la politique de développement de l'UE, le Consensus européen de 2005 et l'Accord de Cotonou lui-même. Il se base sur plus de 30 ans d'expérience en matière de coopération et entend donner un nouveau souffle aux relations UE-Caraïbes en favorisant une philosophie d'égalité, de partenariat et d'appropriation.

Globalement, la communication donne un aperçu de la future politique régissant les rapports UE-Caraïbes. L'objectif est celui d'un partenariat fort sur la scène internationale, avec des avantages mutuels et dans lequel les deux parties œuvreront ensemble pour les principes partagés de démocratie et des droits de l'homme, et pour lutter contre la pauvreté et les menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité.

Ce partenariat serait fondé sur des valeurs communes, qui prendrait en compte les points forts de la région des Caraïbes dans les domaines économique et environnemental et favoriserait la cohésion sociale. En effet, les pays de cette région se sont engagés sur la voie de l'intégration régionale, de la diversification économique, de la restructuration et des réformes, une évolution très favorablement accueillie dans la mesure où cette situation permet à des États généralement petits et économiquement vulnérables de mettre à profit les possibilités offertes par la mondialisation tout en cherchant à en éviter les écueils.

Pour rappel, les Caraïbes rassemble des pays aussi divers que Antigua & Barbuda, la Barbade, les Bahamas, le Belize, Dominica, la République dominicaine, Grenada, la Guyana, Haïti, la Jamaïque, St. Kitts & Nevis, Sainte Lucie, St. Vincent & les Grenadines, le Suriname et Trinidad-et-Tobago, qui sont signataires de l'Accord de Cotonou, ainsi que Cuba, membre du groupe ACP mais non signataire de Cotonou.

Les actions envisagées par la Commission, dans ce contexte, peuvent se résumer comme :

- **Un partenariat politique fondé sur des valeurs communes :** le développement d'un partenariat politique étroit entre l'Union européenne et les Caraïbes est un élément nouveau et essentiel de la stratégie de l'UE en faveur des Caraïbes. Un tel partenariat politique concernant en particulier une gouvernance judicieuse et efficace est essentiel à la consolidation de la démocratie, au respect des droits de l'homme, à l'amélioration de l'égalité des chances, de la cohésion sociale, de la sécurité, de la stabilité, de la prévention des conflits, des migrations, de la lutte contre les stupéfiants et de l'intégration régionale. L'Union européenne soutiendra systématiquement les grandes institutions qui sont essentielles pour assurer une bonne gouvernance, à savoir les parlements, le système judiciaire et les systèmes de gestion des finances publiques. Afin de favoriser l'efficacité de ces institutions, elle favorisera également la transparence et les échanges d'informations pour lutter contre la corruption ainsi que les irrégularités financières et les malversations des sociétés ;
- **Un examen des points forts et des points faibles économiques et environnementaux :** l'un des grands objectifs de la politique de développement de l'UE est d'aider les pays en développement à mieux mettre à profit le processus de mondialisation. À cette fin, l'Union soutiendra les efforts d'intégration régionale dans les Caraïbes et contribuera à l'amélioration de la compétitivité, à la diversification des exportations et à la mise en place de marchés régionaux. De plus, elle intensifiera

son aide liée au commerce et soutiendra les PME. L'environnement et les ressources naturelles représentent un atout important pour les Caraïbes, en particulier pour les catégories les plus pauvres de la population locale. Les États des Caraïbes doivent actuellement faire face à plusieurs problèmes d'environnement, qui ont tous des effets importants sur le développement économique et social de la région. L'Union contribuera à augmenter la capacité de la région à gérer les catastrophes naturelles à tous les niveaux, en mettant l'accent sur la réduction des risques, la préparation, l'alerte précoce, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets ;

- **Promotion de la cohésion sociale et lutte contre la pauvreté** : l'UE soutiendra les efforts déployés par les Caraïbes pour lutter contre la pauvreté chronique et améliorer la stabilité des moyens de subsistance de base. En étroite coopération avec la société civile, elle apportera son soutien aux stratégies nationales destinées à étayer les systèmes de protection sociale et les activités génératrices de revenus pour les plus démunis. Parmi les priorités figurent également la lutte contre le VIH/SIDA et le renforcement des régimes de soins de santé, en insistant notamment sur les ressources humaines et l'accès équitable aux soins. En ce qui concerne les stupéfiants, l'Union privilégiera une politique de prévention de la toxicomanie, qui mettra l'accent sur l'éducation et la sensibilisation, la formation et la coordination des institutions. Fuite des cerveaux, aliénation socioéconomique et faible cohésion sociale sont des réalités pour nombre de pays de la région des Caraïbes. Pour relever les défis sociaux et socioéconomiques auxquels la région doit faire face aujourd'hui, l'Union recourra au mécanisme décisif consistant à donner aux individus une base de compétences et un savoir-faire leur permettant de tirer profit de la diversification économique.

Conclusions et étapes ultérieures : l'UE restera résolument aux côtés des Caraïbes dans les efforts déployés par cette région, en s'appuyant sur une vision commune de l'avenir, un partenariat politique plus poussé et des mesures destinées à pallier les vulnérabilités socio-économiques et environnementales de la région ainsi qu'à encourager la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté. La réunion UE-Caraïbes du Troïka dans le contexte du Sommet UE-ALC en mai 2006 constituera le début d'un dialogue politique renoué et élargi.